



Distr.  
LIMITEE  
A/C.6/L.405  
7 novembre 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session  
SIXIEME COMMISSION  
Point 53 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA NEUVIEME SESSION

Ceylan. Amendements au projet de résolution présenté par le Brésil,  
le Chili, Cuba, l'Espagne, le Pérou et les Philippines (A/C.6/L.400)

- a) Après le paragraphe 1 du dispositif, ajouter le paragraphe suivant :
- "2. Félicite la Commission du droit international des travaux qu'elle a accomplis;"
- b) Le paragraphe 2 actuel deviendrait le paragraphe 3.

-----